



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés des personnes affectées de pathologies mentales aux Antilles

Question écrite n° 14912

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation des aidants familiaux de personnes affectées de pathologies mentales en Martinique et en Guadeloupe. Le délai de transfert des mesures de protection des ressortissants entre les régions d'outre-mer et la France hexagonale constitue une période à haut risque pour les adultes affectés de pathologies psychiatriques ou de comorbidité. Il peut s'étendre sur plusieurs mois. Au cours de cette période transitoire, certains concitoyens des dits outre-mer sans famille sur place peuvent se trouver privés de revenu, sans domicile, plongés dans une grande précarité, révélant les problématiques liées à la discontinuité territoriale. Il lui demande en conséquence s'il ne pourrait être envisagé de mettre en place des procédures pour éviter ces manquements et prendre notamment en compte le décalage horaire.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14912

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 784

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)